Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DFJ : un premier bilan des mesures d'économies

Comme il s'y était engagé, le Département de la formation et de la jeunesse dresse au terme du dernier semestre de l'année civile un premier bilan des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat au titre de l'art 165 de la Constitution. Les chiffres confirment que ces mesures ont pu se limiter à des secteurs et des activités qui, même s'ils contribuent largement à la qualité générale de l'école vaudoise, ne touchent toutefois pas à sa mission essentielle ni aux élèves les plus faibles.

Pour répondre aux mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat au mois d'avril 2004 au titre de l'art.165 de la Constitution, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a dû contribuer à cet effort pour un montant de 13 millions de francs sur son budget 2004, qui s'élève à 1,95 milliard (soit une diminution de 0,68%).

Parmi les différentes mesures qu'a dû prendre le DFJ, la plus importante porte sur une réduction des ressources allouées aux établissements scolaires par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Décidée en avril dernier, cette mesure se chiffre à 8,5 millions de francs (budget 2004 de la DGEO : 767 millions) pour les 5 premiers mois de l'année scolaire 2004-2005, à savoir de août à décembre. La poursuite des mesures pour la fin de l'année scolaire en cours (de janvier à fin juillet 2005) se chiffrera à 11,9 millions.

Pour atteindre l'objectif de 8,5 millions d'économies sur le budget 2004, respectivement 2005 de la DGEO, le DFJ a dû ordonner une réduction de 3% de l'enveloppe pédagogique. Sur la base d'un effectif constant (selon prévisions du SCRIS), cette réduction se serait traduite par une diminution cantonale de 4'003 périodes hebdomadaires sur 144'000 périodes hebdomadaires.

Cependant, nonobstant une évolution démographique à la hausse de quelque 600 élèves, des méthodes de prévision sans cesse affinées des ressources nécessaires -

associées à une meilleure maîtrise des coûts permise par le système de l'enveloppe pédagogique - ont permis d'atteindre ce même objectif financier par une réduction moins importante du nombre de périodes à économiser. Dans les faits, ce sont finalement 2'313 périodes hebdomadaires - soit une diminution de 1,58% de l'enveloppe pédagogique - qui permettent d'atteindre le montant de 8,5 millions.

Le DFJ a veillé à ce que ces diminutions se limitent à des secteurs qui, même s'ils contribuent largement à la qualité générale de l'école vaudoise, ne touchent toutefois pas à sa mission essentielle, ni aux élèves les plus fragiles.

En terme d'emploi, il s'agit de souligner qu'aucun enseignant au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée n'a été licencié. Les mesures ont cependant eu des conséquences sur le personnel enseignant puisque la redéfinition de l'enveloppe pédagogique a entraîné des diminutions de temps de travail (env. 169 personnes), des transferts vers d'autres établissements, des non-reconduction de contrats à durée déterminées (env. 38 personnes), ou des non-engagements.

Il est à relever que le projet de budget 2005, tel que présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat, prévoit que la rentrée scolaire 2005-2006 se fera dans les mêmes conditions que celles de la rentrée 2004-2005, c'est-à-dire sans économies nouvelles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 novembre 2004

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01

041130 - dossier_economies